UN LIBRARY.
DEC 1 0 1976



rear constant

## ASSEMBLEE GENERALE



UN/SA COLLECTIONLIMITEE

A/C.3/31/L.58 8 décembre 1976

ORIGINAL: FRANCAIS

Trente et unième session TROISIEME COMMISSION Point 71 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

France : projet d'amendement au projet de résolution A/C.3/31/L.55

- 1. Ajouter au préambule un nouveau paragraphe 1 ainsi conçu :
  - 1. Rappelant les résolutions 2450 (XXIII), 2721 (XXV), 3026 (XXVIII), 3150 (XXVIII) et 3268 (XXIX).
- 2. Remplacer ainsi le paragraphe 4 (qui deviendrait ainsi le paragraphe 5 nouveau) du préambule :

Préoccupée par le fait que les réalisations de la science et de la technique peuvent être utilisées au détriment des libertés fondamentales de l'homme, de la dignité de la personne humaine ainsi que de la paix et du progrès social.

- 3. Supprimer, au paragraphe 1 du dispositif, les mots "pleinement" et 'et pour qu'ils s'y conforment".
- 4. Ajouter, au paragraphe 2 du dispositif, entre les mots "activités, et des dispositions", les mots "et conformément à l'esprit de la Déclaration de Téhéran".